



Poursuivie pour abandon de famille au pénal?

Par **david31**, le **31/10/2011** à **20:29**

Bonjour,
J'ai des aérér de pension alimentaire deux mois. Mon ex a porté plainte et du coup je suis convoqué au tribunal correctionnel pénal.
Sur 1 an je suis à jours sur mes pensions il y a eu que le début où j'ai donné ce que je pouvais. Cela fait plus de 5 mois que je suis régulier et elle m'a poursuivi car il y a une fois où je ne lui a rien donné sur 2 mois.
Que pensez-vous je risque quoi?

Par **corimaa**, le **31/10/2011** à **21:47**

Mais non, on ne va pas vous déchoir de votre autorité parentale pour 2 mois de pension alimentaire non payée, surtout que vous avez bien payé toutes les suivantes. Par contre, on risque de vous faire une saisie arrêt sur salaire pour le recouvrement de ses 2 mois de PA.
Par contre, si cela vous est réellement difficile de payer le montant de la PA qui a été ordonnée par le JAF et que votre situation a changé depuis (chômage par exemple), vous pouvez demander à ce que le montant de la PA soit diminué en vertu de votre nouvelle situation.

Par **david31**, le **31/10/2011** à **22:16**

merci
Pour la pension je rembourse à la CAF, j'ai un échéancier, donc je rembourse.
Elle a porté plainte avant que je rembourse.
Elle demande 4000€ de dommage pour préjudice moral et financier.
En fait c'est du pipi de chat préjudice moral je vois pas et financier c'est juste la PA que je dois.
Si elle est allée découvrir chaque mois c'est pas de ma faute!!! de plus

elle ne travail pas.
En gros le juge va rigoler de ma convocation
POUR MA PART JE SOUFFRE ÉNORMÉMENT DE CETTE CONVOCATION JE COMPARER COMME PRÉVENUE CA FAIT TRÈS MAL!!!
SURTOUT JE J AIME MES ENFANTS ET JE SUIS UN BON PÈRE.
Je paye mon avocat et Madame a l aide juridictionnel a chaque fois donc son avocat profite et lui fait faire pleins de procédures!!!
J espere que je vais m en sortir !!!

Par **cocotte1003**, le **01/11/2011 à 01:58**

Bonjour, vous n'etes pas obligé de prendre un avocat à chaque procédure que votre ex engage. On peut se défendre seul au JAF. Ne dramatisez pas, personne ne remet en cause le fait que vous soyez un bon papa, cordialement

Par **mimi493**, le **01/11/2011 à 03:29**

Le fait de ne pas payer intégralement la pension depuis plus de deux mois est un délit. C'est tout. Payez la pension
[citation]POUR MA PART JE SOUFFRE ÉNORMÉMENT DE CETTE CONVOCATION JE COMPARER COMME PRÉVENUE CA FAIT TRÈS MAL!!!
SURTOUT JE J AIME MES ENFANTS ET JE SUIS UN BON PÈRE. [/citation] un bon père paye la pension car les enfants ont aussi besoin de manger, d'avoir un toit, du chauffage etc.

Par **david31**, le **01/11/2011 à 09:23**

merci
je paye la pension.
lit mon 1er message merci.
je suis a jour sur mes pensions, je les entretiens au coiffeur, je les habille, ils sont minables quand je les prend, je peux même pas aller faire les courses avec eux directement.
Lit mes autres messages tu comprendra.
ET POUR MA PART JE SUIS PAS FOCALISER SUR L ARGENTS MAISM ON EX FEMME OUI, IL Y AS QUE SA QUI COMPTE!!!!
JE REGARDE LE BIEN ETRE DE MES ENFANTS PAS LE MIEN NI LE SIENS ?
SI ELLE N ARRIVE PAS A ASSUMER S EST SONT PROBLÈME.
J AI ÉTAIS CONDAMNER POUR LES TRAJETS ET LA PENSION SANS QU ELLE EST FOURNIT SON REVENU????
LE JUGE EN AS DESIDER COMME CA.
BREF JE VAIS TOUT FAIRE POUR M EN SORTIR
ABANDON DE FAMILLE NE DEVRAIT PAS ETRE UN DÉLIT.
DEUX MOIS MAINTENANT SI CELA FAIT PLUS DE 1 ANS OUI CELA SERAI NORMAL.
ON POURRAI ÉCRIRE SANS S ARÊTE LOL MERCI POUR TOUTE VOS RÉPONSE.

Par **mimi493**, le **01/11/2011 à 09:49**

L'abandon de famille a été déjà drolement allégée puisqu'il n'entraine plus la suppression de l'autorité parentale.
Si le délit est constitué c'est bien que vous n'avez pas payé la pension.
Vous allez vous enfoncer devant le juge si vous venez avec cette attitude "mais deux mois, ce n'est pas grave".

Par **david31**, le **01/11/2011** à **10:06**

non je dit pas que c est pas grave je n avais pas d argent j ai fait se que je pouvais et de plus la somme que je lui doit je la rembourse a la caf car elle a demander a la caf de récupérer les pension.rnActuellement je suis a jours sur mes pensions et je rembourse a la caf la somme que je doit et derrière elle fait cette procédure.rnLa personne de la caf j ai contacte avec elle et meme elle as dit que s etais ridicule car la sur le pénal quand t il y as des procédure s est que cela fait 1 ,2,3 ans que le pere ne paye pas la pension fait tout pour pas la payer.rnje suis a jour ,j ai commit un délit biensur je ne conteste pas et je rembourse ma dette avec un échéancier et je suis a jour aussi de se coté.